

## **INTERVENTION DU SERVICE RIVIERE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES HAUTE-SAINTONGE SUR VOTRE COMMUNE**

Bonjour,

Le service rivière de la communauté des communes de la Haute-Saintonge vous informe qu'il interviendra pour le compte et sous la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) dans le cadre du programme pluriannuel de travaux d'entretien des cours d'eau locaux.

Les interventions se feront sur la rivière « La Seugne ». Le lancement des travaux se fera à compter du 22 avril 2024 jusqu'à fin septembre 2024. Ces interventions sont cadrées par un arrêté inter-préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Les travaux consistent à des actions de débroussaillage, tronçonnage, élagage, débardage de certains arbres, ainsi que la suppression d'embâcles (barrages de branches et débris végétaux). Ces actions sont menées dans le cadre du bon fonctionnement de l'écoulement des cours d'eau et dans le respect de la végétation présente sur les abords des cours d'eau. **Ces interventions seront sélectives et non systématiques afin de préserver l'équilibre de l'écosystème.**

Il nous faut pour cela accéder aux parcelles attenantes aux cours d'eau. Le chef d'équipe viendra à la rencontre des propriétaires riverains présents sur les abords des cours d'eau. Cependant, il nous sera impossible de prévenir tous les propriétaires riverains de chaque parcelle à l'avance. Pour cela, nous préviendrons systématiquement la commune de nos interventions et ce présent courrier d'information sera affichée en mairie. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'encadrant technique pour toutes questions ou demandes d'informations concernant nos interventions :

**Frédéric VASSEUR**

**Responsable Service Rivières de la CDC Haute-Saintonge**

[frederic.vasseur@haute-saintonge.org](mailto:frederic.vasseur@haute-saintonge.org)

06 48 40 77 02

Pour toutes informations relatives à la gestion des cours, vous pouvez contacter le **SYMBAS** :  
05.16.48.40.04 et par mail : [secretariat@symbas.fr](mailto:secretariat@symbas.fr)

Les techniciens rivières et l'animatrice Natura 2000 vous transmettront les informations nécessaires aux diverses thématiques abordées.

Fait à Jonzac, le 15/04/2024

**Communauté des Communes de la Haute-Saintonge**

Siège Social : 7, rue Taillefer – CS 70002 – 17501 JONZAC Cedex – Tél. 05 46 48 12 11 – Fax. 05 46 48 74 78

E-mail : [contact@haute-saintonge.org](mailto:contact@haute-saintonge.org) – Site internet : [www.haute-saintonge.org](http://www.haute-saintonge.org)